RCS : FREJUS Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00282

Numéro SIREN: 837 882 166

Nom ou dénomination : EDITIONS NEAPOLIS

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2019 sous le numéro de dépôt 5492

Editions NEAPOLIS

Société à responsabilité limitée

Capital: 1000 €

Siège social: 1505 Chemin des Suvieres

83480 Puget sur Argens 837 882 166 RCS FREJUS

PROCES-VERBAL

De l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés UREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE : A.

en date du 28/06/2019

DÉPÔT DU

11 SEP. 2019

L'an deux mille dix neuf

Le vendredi vingt huit juin, à 18 heures,

Les associés de la société « Editions NEAPOLIS » se sont réunis au siège social, sur convocation qui leur en a été faite par la gérante, Madame GRAZIANI veuve MARKARIAN Christine.

Sont présents:

- Madame GRAZIANI veuve MARKARIAN Christine

A concurrence de 50 parts Numérotées de 1 à 50 60 Parts

- Monsieur VIOLANTE Fabrice

A concurrence de 50 parts Numérotées de 51 à 100 40 Parts

Total égal au nombre de parts représentant le capital social, soit CENT PARTS

100 Parts

L'assemblée est présidée par Madame GRAZIANI veuve MARKARIAN Christine, gérante.

Madame le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- La copie de la lettre de convocation,
- Le rapport spécial de la gérance,
- Les comptes annuels au 31 décembre 2018,
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Ru (269)

Madame le Président indique que les documents dont la loi prescrit la communication préalable ont été tenus à la disposition des associés ou à eux adressés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de ces comptes et quitus à la gérance de sa gestion,
- Affectation des résultats,
- Pouvoirs pour formalités

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient et personne ne désirant plus prendre la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, lesquels font ressortir une perte de 43.12 €, l'assemblée générale déclare les approuver et donne à la gérance quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice, soit 43.12 €, comme suit :

« Report à nouveau »:

43.12 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Vous trouverez par ailleurs joint aux présentes notre rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L223-19 du code de commerce dont nous vous demandons la ratification lors de l'assemblée, ainsi que le prévoit le projet des résolutions.

W GD

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

Madame GRAZIANI veuve MARKARIAN Christine

Monsieur VIOLANTE Fabrice

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impots)

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B 2019 ormulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code General des Impôts) Désignation de l'entreprise SARL EDITIONS NEAPOLTS Exercice N-1 clos le A - RÉSULTAT COMPTABLE <u>L</u>3 Ventes de marchandises * 209 210 dont export PRODUITS D'EXPLOITATION et livraisons biens 215 214 Production vendue intracommunautaires 2.18 services * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production Production stockée * 222 Production immobilisée * 224 Subventions d'exploitation reçues 226 Autres produits 230 Total des produits d'exploitation hors T.V.A. **(I)** 232 Achats de marchandises * (y compris droits de douane) 234 Variation de stock (marchandises) * 236 Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane) LE DECLARANT 238 CHARGES D'EXPLOITATION Variation de stock (matières premières et approvisionnement) * 240 (dont crédit bail : mobilier Autres charges externes *: 135 immobilier 242 dont taxe professionnelle Impôts, taxes et versements assimilés 243 2.44 CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL Rémunérations du personnel * 250 PAR Charges sociales (cf. renvoi 380) 252 Dotations aux amortissements * 158 254 CONSERVER Dotations aux provisions 256 dont provisions fiscales pour implantations 259 commerciales à l'étranger 262 Autres charges dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles Total des charges d'exploitation (II) 264 1 293 1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) 270 293 (1280 (III) Produits financiers (IV) 290 Produits exceptionnels 250 **(V)** 294 Charges financières dont amortissement des souscriptions dans des 347 Charges 300 PME innovantes (art 217 octies) exceptionnelle dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) Impôts sur les bénéfices * (VII) 306 2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII) 310 (43)**B - RÉSULTAT FISCAL** Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 312 43 316 Rémunérations et avantages personnels non déductibles * Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles Provisions non déductibles * 324 Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not) Divers*, dont intérêts excéden-taires des cptes-cts d'associés écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 330 Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail (Part de loyers dispensés 251 immobilier et de levée d'option de réintégration) Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 998 Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 999 Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 997 Zone franche urbaine (44. octies et octies A) Entreprise nouvelles Zones de revita-isation rurales nes restructu-tion de la défense Reprise d'entre prises en diffi-culte (44 septies) Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) oles de compé-itivité hors CICE 991 990 98 989 art 44 unde Divers ZFA Invesțissements Créance due au rep en arrière du déficit 992 outre-mer 350 "Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" Bénéfice col. 1 RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS 43 352 354 Déficit de l'exercice reporté en arriere : 356 (Entreprises I.S. seulement) i actività a se pe 360 Déficits antérieurs reportables : * RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2 370 43